



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 12 septembre 2016 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 05/2016 de la Municipalité relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2016-2021
- - ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'accepter les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité selon les données du présent préavis
2. D'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 12 septembre 2016.

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegny

Isabelle Muller

